

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL VERNON & COMPAGNIES		Exercice N clos le 31082023		Exercice N-1 clos le 31082022		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218	734 709	40 748			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230	45	14 357			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	734 754	55 104				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	488 453	99 264			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	514	244	12 858	11 509			
	Rémunérations du personnel *				250	143 154	71 617			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	36 262	31 615			
	Dotations aux amortissements *				254	21 531	21 379			
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	1				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	702 259	235 384			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	32 496	(180 280)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	52 084	18 419				
	Produits exceptionnels (IV)			290	15 630	46 144				
	Charges financières (V)			294	27 312	14 137				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	63 356	69 366			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	9 542	(199 219)				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 542	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	561					
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 367					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	52 000					
			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
	ZFA NG (44 quaterdécies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdécies)	127					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 décies)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 décies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 décies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 décies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 décies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 décies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	61 126	354			
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
Déficits antérieurs reportables : *148.566.....dont imputés sur le résultat :					360	61 126				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		SARL VERNON & COMPAGNIES		888 ROUTE DE LA CAILLE		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		74350 ALLONZIER-LA-CAILLE						
SIRET		7 4 9 9 6 0 5 2 2 0 0 0 3 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31082023		31082022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	295 036	030	99 461	195 575	120 537	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 576 055	042		1 576 055	1 460 291	
	Total I (5)	044	1 871 091	048	99 461	1 771 629	1 580 828	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	1 046 661	070		1 046 661	179 411
			072	1 330 374	074		1 330 374	1 910 912
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	55 644	086		55 644	50 250	
	Charges constatées d'avance *	092	1 667	094		1 667	2 008	
	Total II	096	2 434 346	098		2 434 346	2 142 582	
	Total général (I + II)	110	4 305 436	112	99 461	4 205 975	3 723 409	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 000 000	2 000 000		
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	8 000	8 000		
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132	216 971	416 190		
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136		136	9 542	(199 219)		
	Subventions d'investissement	137		137				
	Provisions réglementées	140		140				
	Total I	142		142	2 234 513	2 224 971		
Provisions pour risques et charges	154		154					
Total II	154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	229 412	149 564		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	448 537	6 602		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		172	1 293 513	1 342 272		
	Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176		176	1 971 462	1 498 439			
Total général (I + II + III)	180		180	4 205 975	3 723 409			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	113 973		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	224 754		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 200 720	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	15 000		

VERNON & COMPAGNIES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 000 euros

Siège social : 888 Route de la Caille

74350 ALLONZIER LA CAILLE

749 960 522 RCS THONON LES BAINS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2023 s'élevant à 9 542,25 euros de la manière suivante :

La somme de 477,11 euros
Affectée à la RESERVE LEGALE,

Le solde, soit la somme de 9 065,14 euros
Affectée en totalité au compte AUTRES RESERVES.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

La Gérance
Harold VERNON

